

ODI
Observatoire de la Déontologie de l'Information

<http://www.odi.media>

Les mots en liberté surveillée

Le choix des mots pour le dire, c'est la base du journalisme. Important, essentiel pour que les mots ne trahissent pas la vérité, ou du moins l'approchent du plus près possible. Et pourtant, ils sont souvent mal employés, mal perçus (ce qui n'est pas la même chose) et peuvent faire mal, très très mal.

La tâche est donc difficile. Rendre compte d'une situation complexe avec des mots simples est déjà une gageure. En rendre compte avec un seul mot est le plus souvent impossible sans caricaturer.

Ainsi des migrants : sont-ils des réfugiés ? des clandestins ? des demandeurs d'asile ? des sans-papiers ? Parfois deux de ces qualificatifs ou tout cela à la fois ! Mais la connotation n'est pas la même...

Ainsi des groupes armés : sont-ils des rebelles ? des mutins ? des putschistes ? des insurgés ? des terroristes ? des émeutiers ? des résistants ? des insoumis ? des patriotes ? des révolutionnaires ? des contre-révolutionnaires ? Là encore, sérieuses connotations au rendez-vous !

Bienvenue dans le monde des difficultés du vocabulaire disponible, utilisé, perçu ou ressenti (comme la température ressentie de la météo peut être différente de la température réelle). On dressera ici un simple inventaire typologique illustré des principales erreurs ou difficultés d'emploi des mots à partir d'exemples recueillis lors des derniers mois. On analysera un peu plus longuement certains termes ou expressions qui ont prêté à confusion ou polémique dans l'année écoulée. On se gardera bien de conclure, sauf à la nécessité ... de faire attention.

En n'hésitant pas à appeler Camus à la rescousse : « *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* ».

Chapitre 1.- Les fautes d'erreurs

Tautologie empruntée à un instituteur du début du siècle précédent, la faute d'erreur est celle qui traduit une méconnaissance claire et indiscutable dans l'emploi des mots. Ce n'est pas anodin, car une faute de forme jette souvent le doute sur le bien-fondé du fond.

► erreurs manifestes :

Acceptation pour acception, clôturer pour clore, abjurer pour adjurer, coupe sombre pour coupe claire, etc. Conséquent ne veut pas dire considérable. Un musée ne fête pas « **ses un an** », mais on fête son premier anniversaire, etc. On n'insistera pas. La liste est infinie.

► impropriétés :

La **longueur**, pour un point de différence dans le championnat de football. Un cheval est à une encolure ou une longueur de celui qui mène la course. A une longueur est donc impropre pour un classement par points.

Le **coup de fil** pour un appel téléphonique. Outre le fait que cela donne son âge, c'est une notion étrangère à la jeune génération habituée aux portables sans fil, de même que l'expression **vrai-faux** née du passeport fourni par Charles Pasqua à Yves Chaliar dans un temps que les lecteurs peuvent ne pas connaître. Heureusement le petit Larousse 1992 fournit une acception compréhensible : « *se dit de faux documents établis par une autorité compétente* ».

► confusions, notamment en matière économique :

- Emploi extrêmement fréquent de **revenu** au lieu de **chiffre d'affaires**. Traduction erronée du faux-ami anglais "**revenue**". C'est très "embêtant", car **revenu** fait plus penser à bénéfice qu'à chiffre d'affaire ... Les revenus d'une action, c'est le dividende, soit une partie du bénéfice.

Exemple tiré d'un quotidien, dans lequel on ne sait plus bien à quoi s'en tenir : *Si la transition numérique du marché de la musique voit enfin le jour au niveau mondial, c'est qu'aux Etats-Unis – où le marché est en hausse de 2,1 % – les revenus du numérique ont atteint 3,4 milliards de dollars, soit 71 % des revenus de la musique enregistrée.* S'agit-il des bénéfices ou du chiffre d'affaires?

- Tendance à présenter un **ralentissement de la croissance** comme de la **décroissance**. Sous le titre « *la croissance divisée par six* », tel journal annonce que *l'économie argentine a nettement ralenti en 2014 (0,5% de croissance contre 2,9%)* soit en effet six fois moins ou presque, sauf que l'économie n'a pas ralenti en 2014, puisque la croissance a été de 0,5% ! C'est la croissance qui a ralenti, pas l'économie. L'économie a continué d'accélérer, même si c'est plus lentement !

Autre exemple de novembre 2014 annonçant que l'économie mondiale, avec + 3,7%

tourne au ralenti. Si elle croît de 3,7 %, il est faux de dire qu'elle tourne au ralenti. Dirait-on d'une voiture qui accélère moins qu'à l'instant précédent, qu'elle tourne au ralenti ? L'économie est un flux, donc assimilable à une vitesse, et sa croissance à une accélération. On sait bien qu'on ne peut pas accélérer indéfiniment...

- Peut-on dire que « *les grands magasins perdent leurs touristes* » quand Le Printemps a augmenté ses ventes de 6%, certes moins que l'augmentation de 12% l'année précédente, mais encore en augmentation ?

► approximations et à-peu-près:

Emission télévisée sur l'infertilité masculine. Un témoin raconte qu'il a affronté cette réalité. *Quel traitement avez-vous finalement subi ?* Réponse : *On m'a fait prendre des cachets.* Journaliste (avec un soupçon de scandale dans la voix) : *Ah, alors, un traitement invasif !* **Invasif**, c'est un acte médical ou de soins nécessitant une lésion infligée à l'organisme.

► pléonasmes ou redondances : le **tollé général**, car un tollé ne saurait être isolé ; ou encore les faits qui se sont **avérés vrais**, sinon **au jour d'aujourd'hui**...

► clichés et lieux communs :

Historique devrait être réservé aux événements dont il est évident, quand ils se produisent, qu'ils marqueront réellement l'histoire, ou **fameux** aux gens et objets dont la renommée est réelle. Le public apprécierait qu'ils soient de temps en temps remplacés par **mémorable**, **inouvable**, **marquant**, **inédit**, **étonnant**, etc.

L'église toujours **trop petite**, la **sinistre mémoire**, les chères **têtes blondes** (et alors, les brunes comptent pour des prunes ?), sont-ils **à la croisée des chemins** ou **au bord du gouffre** ?

► différences interculturelles de vocabulaire :

Un étranger ayant appris le français prendra au premier degré l'expression **éccœuré** pour **étonné** ou **stupéfait**. Il pensera que c'est **trop** bien en entendant **trop bien** à la place de **très bien**.

La revue *La Revue* a utilement souligné les différences de perception dans l'emploi du nom de **Mahomet**, passé dans le langage courant et même officiel en France, sans connotation péjorative, mais souvent perçu comme tel par *certaines* Musulmans qui le traduisent littéralement par « *celui qui ne peut pas être loué* », au contraire de l'appellation **Mohammed** ou **Mohammad**.

Quand il y a des dizaines de mots en inuit pour parler de la couleur de la neige, des dizaines de mots en polynésien pour dire la force du vent, des dizaines de mots en malgache pour dire *tu* ou *vous* selon le degré de parenté ou d'intimité, il ne faut pas s'étonner que des nuances se perdent dans l'usage courant de la langue. Ni qu'on ne se comprenne pas toujours complètement.

► usage inadapté ou injustifié :

On ne cesse de nous parler de ces foules d'**anonymes** qui suivent un enterrement, un cortège ou un hommage à une personne célèbre. Ces gens ne sont pas anonymes, ils ont un nom, qui n'est pas connu du reporter, point barre. Ils ont une raison d'être là, sûrement inconnue elle aussi du reporter.

► mots absents ou trop présents :

C'est par exemple le terme **préssumé**, devant quelqu'un éventuellement coupable de détournement de fonds, et qui a été mis en examen de ce fait. Pour autant, le **préssumé tireur**, qui vient de balancer des rafales de kalachnikov devant les caméras ne doit pas être qualifié de **suspect présumé**. Un suspect est déjà présumé avoir commis un délit ou un crime ... L'excès de principe de présomption d'innocence nuit gravement à la protection des vrais suspects potentiellement innocents.

Chapitre 2.- Les fautes d'emploi ou d'appréciation

Les mots utilisés ne sont pas formellement erronés, mais ils véhiculent volens nolens des stéréotypes, des jugements de valeurs, des partis pris conscients ou inconscients, des connotations inappropriées. A ne pas manier sans précautions.

► facilités de langage :

La volonté d'être « *concernant* » génère l'emploi d'un vocabulaire attrape-nigaud : « **Votre 13h** » ou « **vosre Soir 3** » est proprement abusif. C'est le journal de la rédaction, voilà tout : le public n'y peut pas grand-chose. De même quand on lui parle de l'avenir de « **nos** » enfants : et ceux qui n'ont pas d'enfants, n'ont pas le droit de se préoccuper de l'avenir **des** enfants ? Cette manière de parler n'est pas seulement regrettable du fait que les journalistes eux-mêmes n'ont pas forcément d'enfants, mais surtout par l'appropriation des jeunes qu'elle sous-entend. Les enfants et les jeunes ne nous appartiennent pas ! Dirait-on "**nos femmes**" ? On verrait le tollé.

Même gentiment, parler à l'antenne de « **la mamie** » sur laquelle on a fait un reportage est un peu trop familier pour ne pas sentir la mesure de l'infériorité sociale. Que dire alors des « **quartiers** », qui ne sont pas réductibles à « une zone d'habitation frappée par la pauvreté et l'insécurité », mais qui existent aussi à Neuilly ou dans le 16^{ème} ? (ici, exemple de stéréotype inversé !)

Dans son rapport de mars 2015, l'ODI a particulièrement observé les événements de janvier, et « constaté des confusions entre **islamiste** et **musulman** - l'un est un militant, l'autre un simple croyant – ou celles entre origine et religion nationalité et religion, jusqu'à l'expression « *un médecin musulman marié à une Française* », qui a valu une volée de bois vert et une remontrance du CSA à un présentateur vedette de la télévision. Un autre présentateur a pu « *opposer le fait*

d'être français et le fait d'être musulman », relève le rapport.

► stéréotypes facilitant amalgames et discriminations :

Comme chacun sait, le **Breton** est **têtu**, l'**Auvergnat** **avare**, le **journaliste** **vendu**. On en passe et de pires, « *le Grec* » ou « *la femme* »... Car d'une façon générale, toute généralisation est porteuse de préjugés, de stéréotypes.

« *Tout traitement médiatique stigmatisant un groupe, dit le même rapport de l'ODI, renforce le sentiment d'ostracisme et peut encourager les comportements racistes. Ce sont donc des contenus informationnels qui portent doublement atteinte au respect des personnes.* »

Le CSA est intervenu encore pour déplorer le contenu de plusieurs éditions d'information diffusées le 9 février 2015 sur une chaîne d'info en continu concernant le scandale de la banque HSBC. Le journaliste avait écrit dans son papier : « ... à côté d'eux, dans cette banque-là, il y avait des trafiquants d'armes internationaux, des trafiquants de drogue. Il y avait des gens qui ont financé Al-Qaïda. Il y avait des diamantaires juifs d'Anvers qui avaient des comptes très importants à Genève ». Mentionner la judéité des personnes mises en cause (ou hors de cause, d'ailleurs), dans une énumération faisant référence à des trafiquants d'armes, de drogue et des personnes ayant financé Al Qaïda, peut contribuer à alimenter les amalgames et à encourager les discriminations.

Comment ne pas citer aussi au chapitre des stéréotypes la facilité avec laquelle les journalistes peuvent appeler les femmes politiques par leur prénom, pratiquant ainsi une discrète mais non moins réelle discrimination sexiste ?

► (pré)jugements de valeur :

L'inanité des classifications massificatrices en « **zones de non-droit** », « **no-go zones** », a été assez démontrée pour qu'on n'y revienne pas. Mais le préjugé, tenace et pervers, peut être caché derrière une formulation apparemment anodine.

Dans une correspondance radio sur l'enquête concernant l'accident d'hélicoptères qui a décimé une équipe de télévision en Argentine, cette phrase : "*De leur côté, les enquêteurs français soulignent sans flagornerie le travail remarquable des inspecteurs argentins sur la zone du crash*". Pourquoi "sans flagornerie" ? Il ne viendrait pas à l'esprit de la journaliste de l'écrire à propos d'inspecteurs américains ou allemands qui enquêteraient sur un accident survenu aux États-Unis ou en Allemagne et impliquant des Français.

Prendre ici cette précaution signifie que les Français auraient pu être amenés à exagérer la qualité des enquêteurs argentins. La seule raison qui expliquerait cette exagération n'est pas qu'ils se sont trompés notoirement dans d'autres enquêtes, ou qu'ils n'en ont jamais fait. On a beau chercher, c'est bien parce qu'ils sont argentins qu'il n'est pas flatteur mais nécessaire de dire leur compétence. Sous-entendu implicite : l'Argentine, cette nation de danseurs de tango et gaucho, a quand même quelques bons inspecteurs d'accidents d'avion.

Même type de sous-entendu dans la phrase mille fois entendue : « **En Afrique, une bonne nouvelle...** » (sous-entendu *pour une fois*).

► connotations dangereuses :

Jeu de mots innocent ou clin d'œil populiste ? Chacun jugera de l'expression lors d'un reportage à la télévision : « **Veaux, vaches, cochons et hommes politiques se retrouvent au Salon de l'Agriculture aujourd'hui** ».

Plus subtil, la connotation parfois ignorée. Ainsi dans le traitement toujours délicat des actualités du Proche-Orient. Le terme **Tsahal**, acronyme de Tsa (armée) Hagana (défense) LéYisraël (d'Israël), utilisé sans article, donc avec une connotation familière, sonne comme un nom propre, et place le locuteur, même malgré lui, en position de sympathisant israélien. Il s'agit en fait tout simplement de l'armée israélienne. Le terme **salafiste**, désignant les musulmans tenants d'une version traditionaliste de l'Islam (de Salaf, ancêtre) est utilisé à tort et à travers à la place des mots « intégriste » ou « islamiste ».

► parti-pris conscient ou inconscient :

Nommer les groupes armés, en les qualifiant de **terroristes** (voir chapitre 3), **résistants**, **patriotes**, **insurgés**, **insoumis**, **rebelle**, **mutins**, etc., n'est pas innocent. C'est donner une interprétation à l'histoire qui est en train de s'écrire, où peut-être les insurgés d'aujourd'hui seront les légalistes de demain. Prudence nécessaire.

Une simple expression couramment utilisée, « **évacuation musclée** » ou « **intervention musclée** » de la police, peut être interprétée comme une volonté de ne pas utiliser le terme **violent**, ou **brutal**. C'est à la fois *flou et confortable*, comme l'a qualifié un reporter. C'est « politiquement correct ». Mais la vraie question est de savoir si l'intervention est proportionnée, mesurée ou justifiée

Parler d'**investisseurs** dans les bourses mondiales, n'est-ce pas couvrir pudiquement ceux qu'on pourrait appeler **spéculateurs** ? Appelle-t-on **désinvestisseurs** ceux qui vendent ? Les mots sont rarement neutres, qu'on le veuille ou non.

Avoir vocation à : *a priori* rien de grossier ni de très agressif dans l'expression, mais justement une façon douce de dire des choses dures. Employée d'abondance dans le discours politique et détournée de son sens, l'expression, si elle est utilisée par un journaliste, masque un choix politique en le faisant passer pour un constat ou une évidence qui s'impose : quand on parle des « *étrangers qui n'ont pas vocation à rester* » on parle « *des étrangers que nous avons décidé de faire partir* », dont on a en quelque sorte déterminé la vocation, même si ce n'est pas celle qu'ils se voient pour eux-mêmes.

► usage abusif et extensif du conditionnel :

Les exemples abondent de ces informations livrées au conditionnel, et qui devraient soit être énoncées au présent ou au participe passé *avec indication de la source*, soit être tout bonnement tues, car on n'en sait rien et on n'a rien à dire. Mais il faut bien tenir l'antenne, et surtout **en direct**.

Le terme **en direct** ne cesse d'interpeller en effet. « *En direct du pont de l'Alma* » un soir de 14 Juillet, soit, c'est parfois juste. « *En direct des lieux du drame* », c'est parfois « *non loin* » des lieux du drame. « *En direct de l'Elysée* », c'est souvent en direct du trottoir devant l'Elysée, et c'est souvent excessif, car cela tente de faire croire que le journaliste sort à l'instant de l'Elysée où il a pu voir tout le monde qu'il a voulu, alors qu'il n'a peut-être même eu qu'un attaché de communication au téléphone...

Chapitre 3.- Réfugiés, terroriste, Daech, Juifs de France, sectes et dérives sectaires...

L'actualité récente a conduit les médias à une intense réflexion sur la manière de nommer les réalités les plus diverses sans tromper, caricaturer ou induire des prises de position explicites ou implicites. La tâche n'est pas aisée. Exemples.

► Réfugiés, exilés, migrants

Comment qualifier ces personnes qui, à Calais, en Italie, en Hongrie, demandent passage vers un avenir qu'elles espèrent radieux ? des migrants ? des réfugiés ? des exilés ? des clandestins ? des demandeurs d'asile ? des sans-papiers ? Parfois plusieurs de ces qualificatifs ou tout cela à la fois !

Migrants est le terme générique. Il s'applique à tous, puisque tous migrent. Emigrant même, puisqu'ils veulent changer de pays. Mais ce terme recouvre des réalités bien différentes et des connotations très variables dans l'espace et dans le temps.

En Grande-Bretagne, le mot « migrant » a longtemps été neutre, puis comme dans d'autres pays, il a fini par prendre une connotation très négative. Dès lors, une journaliste de Channel 4, Lindsey Hilsum, à la suite d'Al Jazeera, a annoncé qu'elle n'utiliserait plus le mot de « migrant », et lui préférerait celui de « réfugié ».

En Italie, le terme généralement employé est celui de migrants : c'était un progrès, puisque jusqu'à la visite du pape à Lampedusa en 2013, on employait généralement le terme de **clandestins**. Le pire avait été dans les années 80 l'appellation de « **vucumpra** », issue de la formule « *vuoi comprare?* » (« *tu veux acheter ?* »), mal prononcée par les vendeurs à la sauvette étrangers.

En Allemagne, les deux expressions « **Flüchtlinge** » (les réfugiés) et « **Asylbewerber** » (les demandeurs d'asile), ont supplanté le terme d'« **Einwanderer** » (les immigrants), qui avait succédé au très révélateur vocabulaire de « **Gastarbeiter** », ces « travailleurs invités » (surtout des

Turcs, invités ... à repartir et dont Günter Wallraff avait partagé la dure condition, décrite dans son livre reportage « Tête de turc »).

De **migrants à réfugiés**, la mutation du vocabulaire employé n'est pas neutre. Le mot « migrant », très proche du mot « immigré », à la connotation plus ou moins consciemment négative, renvoie aux discours politiques où il est utilisé, le plus souvent pour refuser leur présence. Et en effet, ce terme de migrant ne reflète que faiblement la détresse de ceux qui fuient une situation de conflit, alors que le terme de réfugié invite plus formellement à la compassion. Le passage de migrants à réfugiés a donc été initié fortement par la chaîne qatari Al Jazira en août 2015 : « *Le terme parapluie "migrant" ne suffit désormais plus pour décrire l'horreur qui se déroule en mer Méditerranée. Il a évolué depuis ses définitions de dictionnaire, pour devenir un outil péjoratif qui déshumanise et distance. (...) C'est un mot qui ôte la voix aux personnes qui souffrent.* »

Juridiquement, l'appellation **réfugiés** n'est pas sans effet. C'est que la convention de Genève, ratifiée par 145 pays, accorde des droits aux réfugiés et donne des devoirs aux Etats signataires envers eux : « *Le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne (...) qui, craignant d'être persécutée du fait de sa race [son origine], de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.* » (Article premier du chapitre 1 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés)

Est donc **réfugiée** toute personne qui a demandé l'asile et est reconnue par un Etat comme ayant fui son pays en raison de menaces sérieuses pour sa vie. Cette condition doit normalement être argumentée : le réfugié doit apporter à son Etat d'accueil la preuve de ces menaces. Pour les Syriens, les Afghans, les Irakiens ou les Libyens, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) reconnaît d'office le droit à être considéré comme réfugié, sans avoir à apporter la preuve de persécutions. Car les réfugiés sont « *dans l'obligation de se déplacer s'ils veulent sauver leur vie ou préserver leur liberté* ». Seuls les individus reconnus comme ayant commis des actes de violence sont exclus de cette disposition.

Si le HCR décrit la crise actuelle comme une **crise de réfugiés**, il utilise cependant les deux termes, réfugiés et migrants, pour décrire la population dans son ensemble, assurant par exemple que, dans les huit premiers mois « *292 000 réfugiés et migrants sont arrivés par la mer en Europe en 2015* ». Amnesty International, Human Rights Watch ou encore la Cimade, utilisent aussi les deux termes.

Les **migrants économiques**, eux, sont le plus souvent visés par les politiques restrictives en matière d'immigration. Les réfugiés en sont indirectement victimes, car les mesures de restriction d'accès sont « *appliquées de manière indiscriminée et rendent très difficile, sinon impossible, l'entrée des réfugiés dans un pays où ils pourraient trouver la sécurité et le soutien dont ils ont besoin, et auxquels ils ont droit en vertu du droit international* ».

Lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, nous sommes prévenus. Le choix des mots de ceux qui

s'adressent à nous suggère de stigmatiser, ou d'accueillir.

► **Terrorisme, terroriste**

L'emploi des mots « **terrorisme** » et « **terroriste** » fait plus que largement débat. Que peut-on qualifier de terrorisme ? Qui peut-on qualifier de terroriste ? Ne fait-on pas le jeu du terrorisme en relayant la terreur ?

De même que parler de « mur » ou de « barrière de sécurité » peut cataloguer le pro-palestinien ou le pro-israélien, de même que parler de « forces d'occupation » ou de « coalition » en Irak rend anti ou pro-américain, l'emploi du mot **terroristes** peut induire une prise de position favorable ou hostile à une cause pour laquelle d'autres emploieraient le terme de **résistants**, voire de **patriotes**, sinon de **libérateurs** ! L'histoire ancienne ou récente regorge d'exemples de retournements de situation.

Les dictionnaires nous aident-ils ? L'Académie française date un peu avec son « *régime de terreur politique* », presque autant que le Littré avec le simple « *règne de la terreur* ». L'Encyclopedia Universalis semble plus proche des réalités d'aujourd'hui avec « *emploi de la violence pour imposer ses idées politiques ou son autorité* », tandis que le Larousse explique tout simplement et plus complètement, que le terrorisme est « *un ensemble d'actes de violences (attentats, prise d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage sur un gouvernement, ou satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système* ».

Alors que la presse française, en janvier 2015, qualifiait sans états d'âme les frères Kouachi ou Amedy Coulibaly de « **terroristes** », la BBC parlait le plus souvent de « tireurs » ou d'« assaillants », et s'en expliquait : « *Nous essayons d'éviter de dire qu'un individu est un terroriste ou de dire qu'un acte est terroriste. Terrorisme est un mot tendancieux. Cela fait plus de dix ans que l'ONU essaye de définir ce mot, et ils n'y arrivent pas. C'est très difficile. Nous parlons de violence politique, de meurtre, de bombardement, de fusillade. Nous pensons que c'est beaucoup plus informatif que d'utiliser un mot comme terroriste, que les gens ne considèrent pas comme neutre.* »

La BBC, dans un retour réfléchi sur ses pratiques d'information, a relevé qu'elle employait assez facilement le mot **terroriste** lorsque l'attentat avait lieu à Londres, mais beaucoup moins pour un attentat en Israël ou en Palestine, en Irak ou en Egypte. Et que cela n'était pas neutre : « *Avant d'évaluer les mérites des différentes causes des criminels, les actes des différents gouvernements contre les criminels, ou même la valeur des vies humaines civiles loin de chez nous, nous devons être prudents et veiller à ne pas donner l'impression que nous avons une sorte de jugement de valeur implicite ou non garanti.* »

Dès lors, dans ses règles éditoriales, la BBC n'interdit pas formellement l'usage du mot **terroriste**, mais elle demande à ses journalistes de « bien réfléchir » avant de l'utiliser : « *Il est possible de faire part de l'horreur et de l'impact humain de ces actes de terreur sans utiliser le mot terroriste pour en décrire les responsables. Le mot terroriste n'a pas un sens universel.* » Et la BBC conclut : « *Si vous voulez utiliser le mot, assurez-vous que son utilisation va aider plutôt qu'elle*

n'entravera la compréhension n'importe où qu'elle soit vue ou entendue. Faites-le avec parcimonie, en ayant demandé l'avis de journalistes plus expérimentés. »

Reuters soutient une position proche de celle de la BBC: elle a parlé de « *tireurs islamistes* » pour qualifier les frères Kouachi, et même pour le 11 septembre, elle n'avait pas utilisé le mot « **terroriste** », selon elle « *trop chargé émotionnellement* » et trop proche d'un « *jugement de valeur* ».

Dans la culture française, le rapprochement avec le terme « **résistants** » est sans doute éclairant quant aux enjeux du vocabulaire. Le mot « *résistance* », dans son premier sens, est neutre : il désigne l'opposition d'une force physique à une autre. Il a acquis une noblesse historique pendant la seconde guerre mondiale en France au point de mériter une majuscule. Mais les « *résistants* » qui faisaient sauter des trains étaient considérés comme des « **terroristes** » par les Allemands et par le gouvernement de Vichy. Etaient-ils responsables d'« *attentats* » ? Ce mot en lui-même n'est pas neutre. Et les situations dans le monde sont souvent infiniment plus complexes à juger que l'occupation d'un pays par un autre.

Loin d'être une lâcheté, l'abstention d'utiliser le mot **terrorisme** est une bonne précaution quand son emploi risquerait de nuire à la neutralité de l'information transmise. Cet emploi est d'ailleurs souvent inutile, dit le guide d'usage de Radio France : « L'adjectif « **terroriste** » accolé à **attentat** n'apporte pas grand-chose à l'information ; le substantif « **terroriste** » peut aisément être remplacé par **l'auteur de l'attentat** ». Ceci pour la transmission de l'information brute. Dans un éditorial ou une analyse bien évidemment, la prise de position, donc la qualification de **terrorisme** ou **terroriste**, ne pose pas de problèmes de principes.

L'un des critères de reconnaissance d'un **terrorisme** bien défini est le fait que les auteurs s'attaquent le plus souvent à des gens qui ne sont pas des décideurs ou des acteurs politiques ou militaires, mais des civils, pris au hasard (RER 1995, Londres, Barcelone...) ou comme symboles (des militaires pour Mohamed Mèrah, des caricaturistes pour Charlie Hebdo) : il ne s'agit pas de « *répondre* » à une action militaire, mais de répandre la terreur dans les populations.

Accessoirement, quoiqu'utilement, dans son rapport intermédiaire de mars 2015, l'ODI pose aussi la question du respect de la dignité humaine des terroristes, qui quoique criminels, ont droit au respect de leur dignité fondamentale : « **abattu** » était-il y a peu réservé aux animaux, de même que **prédateur** ; **monstrueux** qualifie un acte, mais son auteur devient-il pour autant un **monstre** ?

► **Etat islamique**

L'émergence de l'organisation « **Etat islamique** » dans l'actualité de ces derniers mois, avec son cortège d'horreurs et sa capacité avérée de mise en scène de la terreur, et d'utilisation des réseaux sociaux a conduit les médias, français notamment, à des réflexions toujours en cours sur la façon de traiter les agissements, et même en tout premier lieu, de nommer « **l'Etat islamique** ».

En Grande-Bretagne, la BBC a été accusée de faire le jeu du terrorisme avec son intention de rester « *impartiale* » et de nommer l'organisation par le nom qu'elle s'est donnée. Le Premier ministre britannique a reproché à la radio publique britannique d'utiliser ce terme « **Etat**

islamique », alors que lui-même emploie l'acronyme anglais «ISIL», qui signifie malgré tout « *État islamique en Irak et au Levant* ».

Selon 120 députés ayant pétitionné auprès de la BBC, cette appellation cause du tort aux musulmans dans leur ensemble et semble légitimer le califat. A la Chambre des communes, de plus en plus d'élus se sont mis à utiliser le terme «Daech», qui s'est imposé en France.

Le patron de la BBC, lui, a estimé que le mot Daech serait péjoratif et utilisé uniquement par les ennemis du califat. Mais malgré tout, de plus en plus de présentateurs ont employé à l'antenne des périphrases du type « l'État autoproclamé » ou le « soi-disant » État islamique.

En France, la première à synthétiser la réflexion a été la directrice de l'information de l'Agence France Presse, Michèle Léridon, suivie du médiateur du Monde, Pascal Galinier, en septembre 2014. Avec d'autres, ils ont contribué à poser les éléments du dilemme : dire sans se prêter à la manipulation ; équilibrer le devoir d'informer et la dignité des victimes exhibées ; ne pas relayer une propagande haineuse et ultraviolente ; ne pas donner un semblant de légitimité à un « Etat » qui s'est ainsi nommé pour précisément se légitimer un tant soit peu.

Sur ce chapitre, on ne peut donc faire mieux que de reprendre leurs réflexions purement et simplement :

Michèle Léridon : « Nous avons décidé de ne plus employer telle quelle l'expression **Etat islamique**. Désormais, l'AFP utilisera l'expression « **l'organisation Etat islamique** » ou « **le groupe Etat islamique** ». Dans les titres des dépêches ou dans les « alertes », nous utiliserons si possible l'expression « **djihadistes de l'EI** ».

« Une agence de presse internationale ne peut céder au « politiquement correct », ni aux pressions des uns et des autres pour que nous employions des termes tendancieux comme « terroristes » ou « égorgeurs ». Bien sûr, nous ne pouvons pas changer le nom de cette organisation si elle a décidé de s'appeler comme ça, ni employer quelque chose comme « *organisation qui se fait appeler Etat islamique* ». De même, le mot « **Daech** », l'acronyme de l'EI en arabe qui a été choisi notamment par le gouvernement français pour désigner l'organisation, est difficilement compréhensible pour le plus grand nombre.

« Nous jugeons que l'expression « **Etat islamique** » est inappropriée pour deux raisons : un, il ne s'agit pas d'un véritable Etat, avec des frontières et une reconnaissance internationale. Et deux, pour de nombreux musulmans, les valeurs dont se réclame cette organisation ne sont en rien « islamiques ». Le nom « **Etat islamique** » est donc susceptible d'induire le public en erreur. »

Pascal Galinier, à travers le choix de témoignages de lecteurs ou de rédacteurs du Monde, visite la même problématique sur l'appellation du groupe EI. Il a bien compris que « *ce qualificatif d'Etat tend à en "normaliser" l'existence, cadeau de communication fait à de cruels assassins, les assimilant à une force légitime avec laquelle on aurait la faiblesse d'aller négocier...* » Mais il relaie l'explication du grand reporter Rémy Ourdan : « *Nous n'avons pas à choisir les noms des organisations, associations, mouvements politiques, mouvements armés, etc. Nous reprenons les noms qu'ils s'attribuent eux-mêmes. C'est factuel. A nous ensuite, dans nos reportages, analyses et éditoriaux, d'expliquer ce qu'est l'"Etat islamique", et donc effectivement pas un "Etat" au sens commun du mot Etat.* »

Raisonnement audible, mais contestable ? Une lectrice se demande ce qu'aurait fait Le Monde si l'organisation s'était appelée « *Amour et justice* » !

« *La presse allemande fait toujours précéder "Etat islamique" du qualificatif "l'organisation terroriste", clarifiant ainsi le statut de cette organisation* », rapporte un lecteur. Le chef du service correction du quotidien explique lui : « *Nous recommandons de mettre "Etat islamique" entre guillemets lors de la première mention dans l'article, si possible en précisant "l'organisation". Ensuite, on s'évertuera à mettre le sigle EI, car nous n'ignorons pas que l'EI a délibérément choisi cette appellation pour se parer d'un semblant de légitimité* »...

Tout est dit.

► Juifs de France

C'est peu de le dire : on sait par avance, abordant le sujet, qu'on avance en terrain miné par les sensibilités les plus diverses et les plus réactives, les diversités d'origine et d'histoire du public, sans parler des diversités de culture et de connaissances historiques. Ce n'est pas une raison pour renoncer.

La controverse est née de deux titres de journaux : « *Juifs de France : la tentation du départ* » (Le Monde du 21 janvier 2015) « *Juifs de France : la force de l'attachement* » (N°28 de L'Express Regards sur l'histoire). Aucun des deux médias n'est suspecté d'antisémitisme, bien sûr. Cela élimine une partie de la controverse.

Mais déclenche pourtant de vives réactions, très vives réactions. De François Heilbronn envers L'Express : « *Vous me renvoyez à mon statut pré-émancipation de Juif d'abord et défini uniquement par une appartenance territoriale : apatride, donc ! De quel droit nous renvoyer à un statut géographique, territorial, et non national ? Une telle expression nous renvoie au ghetto et nous blesse.* » De Lyne Cohen-Solal, élue parisienne : « *Ce titre m'a choquée. Ces mots ont provoqué chez moi un sentiment d'exclusion. Personne ne nous a distingués, nous les juifs français, par notre religion, depuis Vichy et Pétain* ».

Le Monde, conscient d'avoir « *réveillé des douleurs anciennes* », regrette un titre « *malheureux et maladroit* ». Se défend d'avoir voulu « *fragmenter* » la France, cite même Jamel Debouzze, « *Français, musulman, marié à une chrétienne* » et qui déclare « *La France, c'est ma mère* ». A l'opposé de la définition de Tariq Ramadan : « *Un musulman français est un Musulman qui vit en France* » au lieu de dire « *un Français de confession musulmane* » ?

Car c'est bien de cela dont il s'agit : de l'allégeance reconnue, revendiquée, avouée ou vécue : d'abord de son pays ? d'abord de sa religion ? d'abord de sa classe sociale pourrait-on ajouter en pensant aux milliardaires apatrides ou exilés ? On comprend la rage de ceux qui se sentent Français, éperdument français, devant ce simple soupçon de double allégeance, pour lequel hélas le premier ministre israélien en janvier à Paris a semé des graines d'incompréhension.

L'Express, lui, « *ne regrette rien* », car il proteste de sa lutte contre le racisme et l'antisémitisme, car il explique avoir fait œuvre d'histoire sur le statut des Juifs en France, car il cite d'autres personnalités juives ayant elles-mêmes employé l'expression « *Juifs de France* ».

Et si chacun, en cette affaire, était de bonne foi ? Et si Lucien Jedwab, chef du service de

correction du Monde, les mettait d'accord en posant la question : « Le terme « juif » renvoie-t-il à une religion, un peuple, une histoire, un destin ou à une identité ? Oï ! oï ! oï ! (expression yiddish) » ? Quand il s'agit de religion, c'est facile : on écrit « juif » comme « catholique » ou « bouddhiste » (avec une minuscule). Quand il s'agit d'Histoire, de Temple, de Romains, de révolte, de la guerre des Juifs, justement, ceux-ci - comme les Bretons ou les Goths - ont droit à une majuscule. Après, ça se complique. *Le Monde* a pris le parti, par convention, d'écrire le mot « juif » avec une minuscule. Cela a des avantages. Et quelques inconvénients. Cela évite d'avoir à se prononcer sur l'existence d'un « peuple juif ». Et il y a là matière à disputes. Employons donc les bons mots : Si « feuj », c'est cool, il y a aussi des « juifs pratiquants », des « juifs orthodoxes », des « Français d'origines juives », des « juifs originaires d'Afrique du Nord », et des « juifs partisans de la paix avec les Palestiniens ». Et même des « juifs qui refusent qu'on les appelle juifs ».

Une question de contexte

Prenons en ces sujets plus de précautions qu'un éléphant dans un magasin de porcelaine. Ne confondons pas origine et religion, nationalité et religion. Expliquons aussi que beaucoup, dans la perception d'une discrimination potentielle, tient au contexte, au lieu d'émission de l'information. Ainsi, l'expression « *Les Catholiques de France* », à la « une » de La Croix, pour rendre compte d'une enquête sociologique dans les milieux catholiques ne prête pas (trop) à polémique, si elle n'est pas trop généralisante, mais peut être douteuse dans d'autres contextes. Le « *vote juif* », le « *vote musulman* », le « *vote catholique* » (à supposer qu'ils existent) peuvent-ils être étudiés aussi calmement que « *le vote des femmes* », « *le vote des jeunes* », le « *vote des Alsaciens* », celui des Auvergnats ?

Appelons-en à l'intelligence la plus répandue pour comprendre que les **perceptions** des uns et des autres peuvent être légitimement différentes, en fonction d'une histoire personnelle ou d'un vécu différent, indépendamment des **intentions** des auteurs.

Méditons la maxime d'**Edmond Wells** dans son Encyclopédie du savoir relatif et absolu : « *Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous avez envie d'entendre, ce que vous entendez, ce que vous avez envie de comprendre, ce que vous comprenez, il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer, mais essayons quand même...* »

Cela n'invite pour autant à aucune compréhension vis-à-vis du racisme, de tous les racismes, quels que soient ceux qui sont visés. Le racisme n'est pas une opinion. Lorsqu'une opinion exprimée publiquement vise à inciter au racisme, c'est un délit.

► Secte ou dérive sectaire

Au nom de la lutte -légitime- contre les dérives sectaires, les mots « **secte** » et « **dérive sectaire** » sont souvent employés à tort et à travers, de façon abusive, au mépris de la présomption d'innocence et sans que les accusés puissent se défendre. C'est un sujet sensible, complexe, traité généralement de façon passionnelle et réductrice. Sans rappeler qu'une Eglise respectable est souvent une secte qui a réussi, sans défendre des dérives évidentes et prouvées, une analyse plus détaillée du phénomène amène à comprendre comment de nouvelles pensées, spiritualités, ou des

méthodes naturelles de santé sont parfois diffamées au seul motif de sortir des canons habituels ou de la bien-pensance dominante.

Le mot « secte » est un des plus riches qui soit en polysémie. Les dictionnaires se contentent de parler assez sobrement d'un "*ensemble de personnes qui professent une même doctrine religieuse ou philosophique, qui ont une même doctrine au sein d'une religion, et par extension d'une coterie, un parti*". Mais le terme est utilisé, particulièrement en France, quasi uniquement dans son sens péjoratif, avec le contenu et le contexte que lui ont donné des procès déjà assez anciens, et un rapport parlementaire peu soumis à la critique. Le mot en vient à recouvrir une large gamme de comportements sociaux que la société méprise ou dont elle a peur, confondant escrocs et manipulateurs avec des groupes dont les pratiques religieuses ou médicales sortent du rang ou de l'habitude.

Rien de commun pour autant entre Boko Haram, la scientologie, l'anthroposophie, les Témoins de Jehovah, le New Age, les anti-vaccinalistes, les homéopathes, les méditeurs de pleine conscience, les écologistes fondamentalistes, tel parti politique, les naturopathes et autres partisans de ces médecines douces, quantiques ou intégratives, « *non validées scientifiquement et qui sont autant de pertes de chance pour les patients* ». En fait, est souvent cataloguée « secte » toute voie, toute pratique, souvent contestataire et qui ne bénéficie pas du cachet académique ou institutionnel. Ou qui professe une foi différente de celle véhiculée par les religions « reconnues » ou historiques.

Un seul exemple pour convaincre : le dernier rapport de la Miviludes stigmatise la naturopathie. La Suisse, elle, vient de reconnaître le métier de naturopathe en lui donnant un titre reconnu et protégé dans tout le pays : praticien de naturopathie avec diplôme fédéral. Ils sont 2.500 en Suisse, dans quatre disciplines définies à la suite d'une votation de 2009 reconnaissant l'ensemble de la médecine complémentaire non-médicale.

Le public (et surtout les membres des groupements concernés, qui ont aussi droit au respect) apprécierait donc sans doute qu'on se contente de dénoncer les **actes** répréhensibles au regard de la loi, commis par tel ou tel groupe, sans affubler de ce qualificatif devenu infâmant, et sans plus d'examen, ceux qui pensent ou agissent à l'écart de l'establishment.

&&&

Conclusion :

Aucun mot ne peut prétendre être neutre. Chaque expression contient une charge positive ou négative pour celui qui l'emploie ou celui qui le reçoit. Mais la recherche du mot le plus juste possible est une exigence du public, un des critères qui devrait permettre de distinguer le **journaliste** attaché à informer et exerçant son esprit critique du **blogueur** ou du **twittos** surtout attaché à s'exprimer.

Aucune règle miraculeuse ne permet de faire face à toutes les dérives ou perceptions de dérives concernant le vocabulaire. Sinon l'impératif de réfléchir. Faire attention

- à la correction dans le choix des mots (il existe des dictionnaires et des guides utiles)¹
- à la prudence dans le choix des mots et expressions (peuvent-ils être mal compris, malgré

Une réflexion collective des journalistes dans les rédactions, une explication au public des règles d'emploi des mots que se donnent les médias (ce qui a parfois été fait récemment en presse écrite, en radio ou en télévision) : ces vœux ont d'autant plus d'importance à l'heure du tout-info, de l'info instantanée et continue.

&&&

Pas d'autocensure aseptisée cependant : le mot de l'année 2015, choisi comme chaque année par les 100.000 internautes familiers du Festival du mot de La Charité-sur-Loire a été « *liberté d'expression* ». Tout un programme.

¹Outre les dictionnaires de tous acabits, des sources internet sont les bienvenues :

- <http://correcteurs.blog.lemonde.fr> Le jubilatoire blog « langue sauce piquante » des correcteurs du Monde
- <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/85080> La base de données de la Délégation générale à la langue française
- <http://www.termisti.refer.org/termisti.htm> La base de données terminologique de la Communauté française de Belgique
- http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/gdt_bdl2.html Le grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française
- http://www.csa.fr/infos/langue/langue_listemots.php Le lexique terminologique du Conseil supérieur de l'audiovisuel